

LE RÈGLEMENT AU CDI

Le CDI est un lieu de travail et de lecture.

POURQUOI VENIR AU CDI ?

Pour :

- se documenter pour un travail donné en classe
- lire toute sorte de documents : des romans, des bandes dessinées, des magazines...
- s'informer sur les diplômes et les métiers
- prendre rendez-vous avec le professeur d'orientation
- faire des recherches sur ordinateur pour son travail
- participer à des activités culturelles/pédagogiques

COMMENT VENIR AU CDI ?

- Inscrivez-vous auprès des surveillant(e)s de la permanence ou de la vie scolaire.
- Lorsque vous venez au CDI pendant les heures de permanence, vous devez rester jusqu'à la fin d'heure.

Pour assurer les conditions de travail, le CDI peut accueillir au maximum 30 élèves

COMPORTEMENT AU CDI :

Pour que ces activités se déroulent agréablement et efficacement, il est important de :

- **Travailler dans le calme**
Les discussions se font à voix basse afin de respecter le travail des autres.
Les entrées et les sorties s'effectuent dans la discrétion.
- **Respecter le matériel**
Les documents utilisés doivent être remis en place.
Les documents doivent servir à tous : merci d'en prendre soin.
Les nourritures et boissons sont interdites.
Le téléphone portable est interdit.
- **Respecter les autres**
Les échanges doivent rester polis et respectueux.
- **Respecter le règlement**

UTILISATION DES ORDINATEURS DU CDI

- Priorité pour les classes réservées
- L'accès aux ordinateurs n'est permis que pour une recherche documentaire, un travail scolaire ou pour son orientation (ni jeux, ni tchat, ni recherches personnelles).

Le non-respect de ces règles du CDI pourrait occasionner des interdictions d'accès aux ordinateurs, voir du CDI et pourra être signalé à la vie scolaire.